

Règlement du Circuit François Sports (Dames 30+)

**Tennis Clubs de Stade Lausanne, Morges,
Lausanne-Sports et Gland**



Art. 1 But de la série de tournois

Le but du Circuit François Sports est d'offrir une série de tournois, suivie d'un Masters final, qui s'adressent aux joueuses des catégories WS 30+ R3/R6 et R7/R9.

Art. 2 Patronage

Le circuit est sponsorisé par le magasin François Sports (Morges et Bremblens), qui offre des lots de prix (bons cadeaux) pour chaque épreuve.

Art. 3 Catégories d'âge et épreuves

Le Circuit François Sports s'adresse aux joueuses de la catégorie WS 30+. Il comprend les épreuves suivantes :

- Dames WS 30+ R3/R6
- Dames WS 30+ R7/R9

Une épreuve de consolation sera organisée lors de chaque tournoi pour les perdantes du premier match.

Art. 4 Dates et nombre de tournois

Les tournois du Circuit François Sports auront lieu aux dates suivantes :

- Tennis Club Stade Lausanne : 26-27 octobre 2024
- Tennis Club Morges : 21-22 décembre 2024
- Tennis Club Lausanne-Sports : 1-2 février 2025

Le Masters final aura lieu au Tennis Club de Gland en mars 2025 (date à définir).

Art. 5 Inscriptions

Les inscriptions se font sur le site de Swiss Tennis (<https://www.mytennis.ch/fr/tournois>).

Art. 6 Nombre de participantes

La limite du nombre de joueuses par épreuve est fixée entre 8 et 16 selon la capacité du club organisateur. En cas d'inscriptions plus nombreuses, les participantes seront prises en considération dans l'ordre de la date d'inscription.

Art. 7 Finance d'inscription

La finance d'inscription de chaque tournoi est de 60 Frs. Elle est encaissée sur place avant le premier jeu. La participation au Masters final est gratuite et se fait sur invitation.

Art. 8 Têtes de séries

La valeur de classement Swiss Tennis est le critère pour la fixation des têtes de séries pour chaque tournoi.

Art. 9 Tirage au sort

L'organisateur de chaque tournoi procède au tirage au sort de son propre tournoi. Pour le Masters final, les 6 joueuses ayant obtenu le plus de points lors des tournois de qualification dans chaque catégorie seront invitées par l'organisation après le dernier tournoi. Si une joueuse qualifiée ne peut pas participer au Masters, la suivante au classement sera invitée à la remplacer.

Art. 10 Convocation

Les participantes s'informent de leur admission au tableau et des horaires de jeu. Le tableau ainsi que les heures de jeu seront publiés sur Mytennis au plus tard trois jours avant chaque tournoi.

Art. 11 Arbitrage

Les joueuses s'auto-arbitrent.

Art. 12 Modalités de jeu

Chaque tournoi du Circuit se disputera selon les modalités suivantes :

- Tournoi sur un week-end, quelques matchs pourront se jouer déjà le vendredi en fin de journée selon la taille des tableaux et la disponibilité des courts.
- Deux sets gagnants, mode de comptage au choix de l'organisateur (super-tie-break ou 3^{ème} set complet).
- Un tableau de consolation sera organisé pour les perdantes du premier match. Les matchs du tableau de consolation se jouent avec un Champions-Tie-break jusqu'à 10 points en guise de troisième set.
- L'organisateur peut faire des jeux de groupe s'il y a peu d'inscrites dans une épreuve.

Art. 13 Attribution des points

Les points de chaque tournoi seront attribués selon le barème suivant :

- Participation au tournoi (au moins un match joué) : 3 points
- Premier match gagné (tableau principal ou groupe) : 5 points
- Deuxième match gagné (tableau principal ou groupe) : 7 points
- Troisième match gagné (tableau principal ou groupe) : 9 points
- Quatrième match gagné (tableau principal ou groupe) : 11 points

Les points ci-dessus sont attribués pour des matchs joués. Un match gagné par WO (non joué) ne rapporte que 2 points. Une joueuse qui gagne un match mais laisse passer son adversaire au tour suivant conserve ses points. La joueuse repêchée ne reçoit pas de points pour ce match.

Les matchs gagnés dans le tableau de consolation rapportent également des points selon le barème suivant :

- Premier match gagné (tableau de consolation) : 2 points
- Deuxième match gagné (tableau de consolation) : 3 points
- Troisième match gagné (tableau de consolation) : 4 points

Art. 14 Participation au Masters final

Les 6 joueuses de chaque catégorie ayant obtenu le plus de points au classement final après la dernière étape du Circuit seront invitées à participer au Masters final. En cas d'égalité de points, les critères suivants serviront à départager les joueuses, dans l'ordre présenté :

- Plus grand nombre de matchs gagnés (tableaux principaux, hors consolantes)
- Plus grande différence entre matchs gagnés et perdus (tableaux principaux, hors consolantes)
- Plus grande différence entre sets gagnés et perdus (tableaux principaux, hors consolantes)
- Plus grand nombre de tournois joués
- Plus grand nombre de sets gagnés (tableaux principaux, hors consolantes)

Si une joueuse qualifiée pour le Masters renonce à y participer, la suivante au classement sera invitée.

Art. 15 Format du Masters final

Les joueuses présentes au Masters disputeront ce tournoi sous la forme de deux poules de 3 (round-robin), suivies de matchs de classement entre les rangs 1-1, 2-2, et 3-3 de chaque poule, de sorte que chaque joueuse aura trois matchs assurés,

Art. 16 Entrée en vigueur

Ce règlement entre en vigueur pour le déroulement du Circuit François Sports d'hiver 2024-2025 et restera valable les années qui suivent, sous réserve de modifications.

Ainsi approuvé par les clubs partenaires

TC Stade-Lausanne

TC Morges

TC Lausanne-Sports

TC Gland